



<input type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation

**CIRCULAIRE 027-15**  
**Le 20 mars 2015**

**Allied Nevada Gold Corp. (ANV)**  
**Retrait de la cote**

**L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« LA CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA « BOURSE »). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.**

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que la Bourse de Toronto a annoncé le 17 mars 2015 le retrait de la cote d'Allied Nevada Gold Corp. («Allied Nevada») à la fermeture de marché le 16 avril 2015.

Les actions ordinaires d'Allied Nevada continueront d'être négociées sur l'OTC Markets Group sous le symbole (ANVGQ). (Veuillez noter que le marché de gré à gré est un marché américain.)

Veuillez noter que la négociation des options d'Allied Nevada demeurera suspendue à la Bourse de Montréal jusqu'à la date du retrait de la cote. (La négociation de la classe d'option reprendra à l'ouverture du marché le 17 avril 2015. Les termes sont décrits ci-dessous.)

**Allied Nevada (ANV)**

**CDCC et M-X détails : Retrait de la cote des actions ordinaires :**

**Il n'y aura pas de rajustement de contrat** pour ces séries d'options.

À la date effective, le 17 avril 2015, les modifications apportées à la classe d'options (ANV) seront comme suit :

- Le symbole ne sera pas ajusté et restera (ANV).
- Aucune nouvelle série d'options ne sera inscrite aux fins de négociation.
- Seules les transactions de clôture seront permises.
- Toutes les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours seront retirées de la cote à la date effective.
- Le livrable et le CUSIP demeurent inchangés.
- Après la date effective, la fonction auto-exercice demeurera à être indisponible pour Allied Nevada. Seuls les exercices manuels seront disponibles et devront être traités manuellement par les membres de la CDCC.

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations ingérées de la CDCC.

Claude Cyr  
Vice-président principal, Marchés financiers